

Intro

En Wallonie, de nombreuses masses d'eau souterraine (nappes) et de surface (cours d'eau) sont altérées par les pesticides.

La présence de ces pesticides dans les nappes d'eau souterraine oblige encore trop souvent les producteurs d'eau à mettre en oeuvre des traitements de potabilisation coûteux voire à abandonner certains captages.

Pour répondre à ces problèmes de pollution de manière ciblée, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) a développé un nouvel outil : **le contrat-captage**

Article

Le contrat-captage – un nouvel outil pour préserver nos ressources en eau de la pollution par les pesticides

1° Constats de base

La Wallonie dispose d'importantes ressources en eau souterraine.

A peu près 80 % de l'eau captée pour la distribution publique proviennent de ces ressources. Cela représente un volume annuel d'environ 300 millions de m³ d'eau.

La qualité des eaux souterraines est malheureusement menacée notamment par les nitrates et les pesticides.

Les indices de qualité des masses d'eau souterraines révèlent que la contamination par les pesticides est relativement localisée. En effet, sur les 33 masses d'eau souterraines que compte la Wallonie, 4 présentent une pollution marquée par ces produits et 6 montrent des signes de détérioration.

Parmi ces masses d'eau, se retrouvent celle des Sables du Bruxellien, laquelle s'étend notamment dans le sous-sol Brainois et Waterlotois.

Qu'entend-on par pesticides ?



= Produits utilisés sur les plantes pour :

- les protéger des maladies et ravageurs;
- réguler leurs processus vitaux;
- les détruire;
- freiner ou empêcher leur croissance.

Exemples : herbicides / fongicides/ insecticides

= Produits utilisés pour détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière par une action chimique ou biologique.

Exemples : Les insecticides à usage domestique ou industriel, rodenticides, les désinfectants, certains produits de traitement du bois, ...

Parmi une centaine de pesticides recherchés aujourd’hui dans les eaux souterraines (eaux brutes) destinées à la consommation humaine, les herbicides (d’usage agricole et non-agricole) sont ceux qui causent le plus de problèmes aux producteurs d’eau de distribution.

La présence de ces pesticides dans les eaux souterraines n’est, en effet, pas sans conséquence sur la production d’eau potable car le dépassement des normes européennes de potabilité peuvent conduire à l’installation de traitements de potabilisation très coûteux voire à l’abandon de captages.

Encart n° 1 : Les normes européennes de qualité des eaux souterraines quant à la présence de pesticides
sont de :

0,1 µg/l par substance active - soit 0.000001 g/litre

0,5 µg/l pour la somme des substances actives détectées – soit 0.000005 g/litre

2) Le Contrat de captage : une réponse de la Société Publique de Gestion de l’Eau (SPGE) à ces problèmes de pollution

Le « contrat-captage » est une convention d’une durée de 5 ans qui rassemble divers acteurs (services publics, producteurs d’eau, communes, contrats de rivière, associations de protection de l’environnement, etc) désireux de travailler ensemble pour mettre en œuvre un programme d’actions dont l’objectif est de contribuer à l’amélioration de la qualité des eaux d’un captage présentant ou risquant de présenter des problèmes de pollution par les pesticides et/ou les nitrates.

Ce programme d’actions est basé sur les résultats d’une étude de terrain dont les objectifs sont doubles, d’une part, délimiter la zone d’alimentation du captage et donc la zone à l’intérieur de laquelle il faut agir et, d’autre part, identifier, à l’intérieur de cette zone, les sources réelles et potentielles de pollution.

Encart n° 2 (facultatif) : La zone d’alimentation d’un captage correspond à l’ensemble des surfaces sur lesquelles l’eau qui ruisselle ou s’infiltre participe à alimenter le captage.

Grâce à cette étude, il devient en effet possible de déterminer le ou les types d’utilisateurs (particuliers, agriculteurs, entreprises de parcs et jardins, services publics etc.) à l’origine de la pollution ainsi que les pratiques à risques et les zones sensibles sur lesquelles agir prioritairement pour parvenir à améliorer la qualité des ressources en eau.

Encart n° 3 :

Comment les pesticides que nous utilisons se retrouvent-ils dans les eaux de surface et les eaux souterraines ?

La pollution des ressources en eau par les pesticides utilisés par les particuliers est le plus souvent la conséquence de mauvaises pratiques d’utilisation.

Lors de l'application d'un produit phytopharmaceutique, une partie plus ou moins importante du produit n'atteint pas sa cible. Si la surface traitée est une surface peu ou pas perméable (allée, terrasse), les substances actives sont susceptibles de ruisseler vers le réseau de collecte des eaux de pluie ou directement vers une eau de surface. Si sous la surface traitée la couche de sol absorbante n'est pas suffisante, le produit risque également de percoler sans être dégradé et de contaminer ainsi les eaux souterraines.

Sur ces surfaces, il est donc préférable de réduire au maximum les traitements ou, mieux encore, d'utiliser des techniques alternatives (désherbage manuel, mécanique ou thermique).

D'autres mauvaises pratiques comme le surdosage, un mauvais étalonnage du pulvérisateur et l'élimination des restants de produits à l'évier ou à l'égout sont également d'importantes sources de pollution des eaux.

Le contrat-captage « VIVAQUA – Braine-l'Alleud – Waterloo »

Cette année, débute la mise en œuvre du contrat-captage visant à améliorer la qualité des eaux de 18 captages situés sur les communes de Braine-l'Alleud et Waterloo, et exploités par VIVAQUA.

Les pollutions survenues au cours de ces dernières années au niveau de ces captages ont été caractérisées comme étant principalement d'origine non agricole.

Les actions qui seront mises en œuvre cette année et les 4 années à venir s'adresseront donc tout particulièrement aux riverains des zones d'alimentation des 18 captages, mais également aux entreprises de parcs et jardins travaillant dans ces zones.

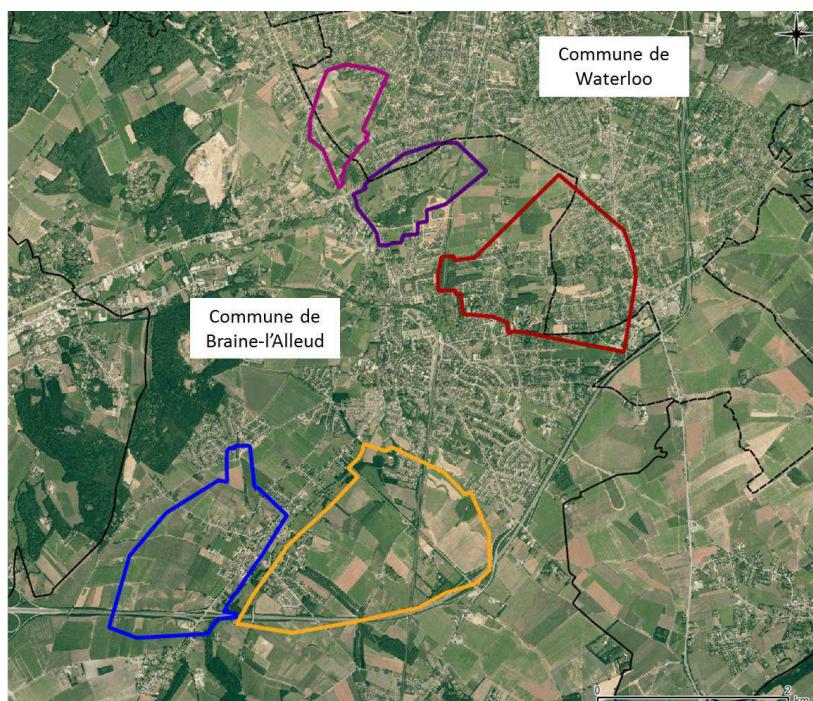


Figure 1: Zones concernées par le contrat-captage

Parmi ces actions, seront organisées des séances d'information et de sensibilisation, des visites thématiques et des activités pratiques sur différents thèmes comme les alternatives à l'utilisation des pesticides ou encore les bonnes pratiques d'utilisation de ces produits pour préserver la santé des utilisateurs et l'environnement.

Ces activités gratuites seront proposées par les différents partenaires du contrat-captage à savoir :

La Commune de Braine-l'Alleud, la Commune de Waterloo, VIVAQUA, Le Contrat de rivière Senne, l'asbl ADALIA, le Pôle wallon de Gestion Différenciée, le Comité régional PHYTO, Infrabel, la Direction Générale Opérationnelle « Routes et Bâtiments » du SPW (DGO1) et l'asbl PhytEauWal.

Armelle Copus

Coordinatrice de l'asbl PhytEauWal

info@phyteauwal.be – 081 /62 71 72

Pour aller plus loin :

Etat des nappes d'eau souterraines de la Wallonie :

- <http://environnement.wallonie.be> → « Eau » → « Etat des nappes d'eau souterraines » (ou bien chargé le rapport sur votre site et créer un lien direct pour le téléchargement)

Bonnes pratiques au jardin – Une brochure du Comité régional PHYTO

- <http://crphyto.be/pdf/brochure-bpa-au-jardin.pdf>